### REPUBLIQUE FRANCAISE

## CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

#### ARRETE Nº 2021-013

# PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2021 » POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE,

VU La Loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiée,

VU le Décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, articles 17, 17-1 et 18,

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des TECHNICIENS TERRITORIAUX articles 7 et 12,

VU les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au centre de gestion,

VU l'avis émis par la commission de promotion interne catégorie B, en sa séance du 21 janvier 2021,

#### - ARRETE -

<u>ARTICLE 1</u>: La liste d'aptitude départementale « promotion interne » établie à compter du 21 janvier 2021 pour l'accès au grade de TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE est arrêtée de la façon suivante :

**OURSEL** Amélie

Seine Eure Agglomération (SEA)

**ARTICLE 2**: Le présent arrêté sera transmis au Préfet de l'Eure

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A EVREUX, LE 21 Janvier 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-282700020-20210121-ARLA2021013-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2021

Pascal LEHONGRI

Président du Centre de Gestion